

D'Ax-les-Thermes à Orgeix



Randonnée n°3179740

Une randonnée proposée par P.O Express

Cette agréable randonnée vous conduira dans le charmant village d'Orgeix et vous fera découvrir son château au bord du Lac de Campauleil.

Durée :	3h10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	8.52km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	325m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	325m	Régions :	Pyrénées, Massif du Carlit
Point haut :	990m	Commune :	Ax-les-Thermes (09110)
Point bas :	717m		

Description

Se garer sur le parking face au Casino, Avenue Théophile Delcassé.

(D/A) Du parking, revenez vers le rond-point et restez sur la N 2020 que vous abandonnez en prenant à gauche la Rue du Martinet. Continuez en face à l'intersection, passez sous la voie ferrée et restez sur le Chemin d'Entresserre. Laissez une impasse à droite, prenez la rue suivante à droite puis virez de suite à gauche afin d'arriver à une intersection.

(1) Empruntez le chemin balisé Jaune à droite qui sinue dans la forêt et rejoignez un croisement de sentiers.

(2) Laissez le sentier qui part à droite en direction du Sarrat de l'Étang afin de poursuivre en face (direction Ascou) et de rejoindre le GR®107 balisé Blanc et Rouge.

(3) Suivez le GR®107 à droite. Dépassez le hameau de Fournit, laissez partir un chemin sur la droite et atteignez la Porteille.

(4) Poursuivez en face sur le GR®107 et entamez prudemment la descente en direction du village d'Orgeix que vous rejoignez au niveau du cimetière.

Continuez de suivre le GR®107 en prenant à gauche et allez rejoindre la D22. Franchissez le pont sur l'Oriège afin d'atteindre un croisement de sentiers.

(5) Abandonnez le GR®107 qui part à gauche afin de suivre à droite le GRP® de la Montagne d'Ax qui vous conduit jusqu'au Lac de Campauleil et au château d'Orgeix.

(6) Ne franchissez pas le pont sur la droite mais restez sur le GRP® qui passe derrière le château puis longe le lac avant de rejoindre une petite route (D122). Prenez à droite, passez sous la voie ferrée et marchez une bonne centaine de mètres;

(7) Avant le pont, engagez-vous dans le chemin à gauche débouchant sur une rue qui rejoint la D2020. Traversez la route au passage protégé, prenez la rue en face qui aboutit rapidement à un croisement. Ignorez l'accès aux immeubles à droite pour prendre le Chemin de la Bouissounade également à droite en continuant à suivre le GRP®. Parvenez à une intersection.

(8) Prenez à droite la direction du Rocher de la Vierge afin de profiter d'un très beau panorama.

(9) Revenez à l'intersection.

(8) Continuez en face sur le GRP® que vous allez abandonner plus loin en suivant à droite la direction de la Résidence des 3

Points de passages

- D/A Parking du Casino**
N 42.720763° / E 1.839272° - alt. 720m - km 0
- 1 Intersection, balisage Jaune à droite**
N 42.718831° / E 1.846106° - alt. 781m - km 0.7
- 2 Croisement de sentiers**
N 42.720739° / E 1.854582° - alt. 918m - km 1.71
- 3 Jonction GR®107**
N 42.718847° / E 1.863422° - alt. 932m - km 2.54
- 4 La Porteille**
N 42.713526° / E 1.86324° - alt. 990m - km 3.17
- 5 GRP® Montagne d'Ax - Abandon GR®107**
N 42.707247° / E 1.867896° - alt. 829m - km 4.13
- 6 Croisement du - Château d'Orgeix**
N 42.709557° / E 1.856985° - alt. 822m - km 5.11
- 7 Chemin à gauche**
N 42.710645° / E 1.843799° - alt. 786m - km 6.37
- 8 Intersection**
N 42.716053° / E 1.838467° - alt. 784m - km 7.46
- 9 Rocher de la Vierge**
N 42.716644° / E 1.838735° - alt. 782m - km 7.6
- D/A Parking du Casino**
N 42.720759° / E 1.839272° - alt. 720m - km 8.52

Domaines à l'intersection entre Saint-Roch et Camp Granou.

Traversez l'Oriège. Prenez à droite et, quelques mètres plus loin, à gauche la Rue du Coustou jusqu'à la Place du Breilh. Il ne vous reste plus qu'à rejoindre le rond-point du départ afin de terminer votre randonnée en suivant à gauche l'Avenue Théophile Delcassé pour arriver au parking (D/A).

Informations pratiques

Vous pourrez trouver cette randonnée en vidéo sur le lien suivant <https://www.youtube.com/watch?v=XLkTkjYA...>

Coin pique-nique en bordure de l'Oriège à Orgeix (5).

A proximité

Les Thermes, station de ski d'Ax 3 Domaines.

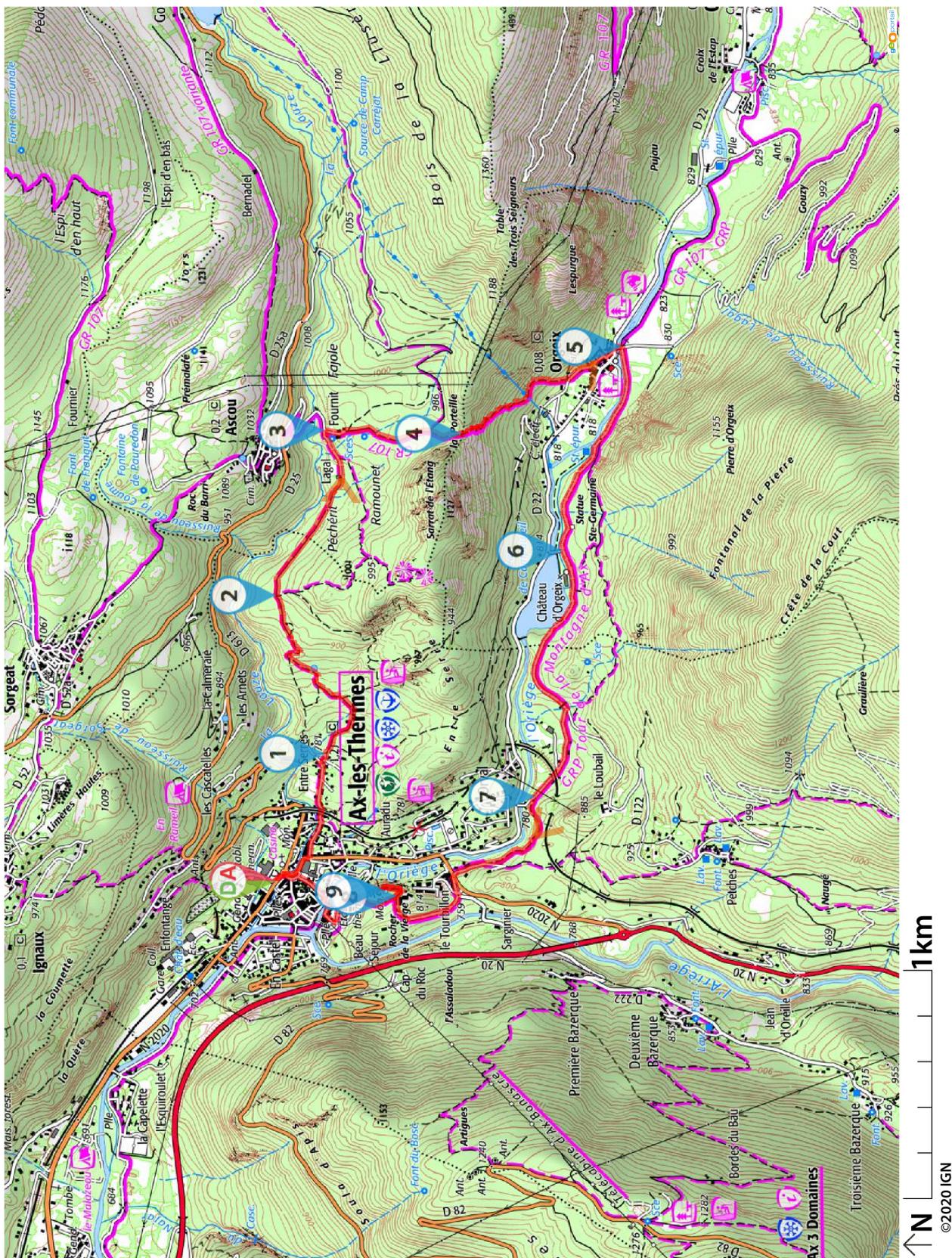
La Vallée d'Orlu avec entre autre la Maison des Loups et l'Observatoire de la Montagne.

Mérens-les-Vals avec le GR®10.

Les innombrables lacs de montagne de la Haute Ariège.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-d-ax-les-thermes-a-orgeix/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.